

son désir, ce comité saura assez se respecter pour empêcher cette tactique de réussir. Ce n'est pas la première fois que l'honorable député agit de la sorte. Il est dans son programme de déclarer que rien ne se fera sans que l'on fasse droit à ses demandes.

Le gouvernement s'efforce de se montrer raisonnable en tout temps et c'est son désir de l'être toujours. Mais quand un député persiste à poser une question que l'on n'a jamais songé à poser depuis vingt-trois ans que je siége ici, le comité a raison de conclure que de la poursuite d'une pareille enquête il ne peut résulter aucun bien. L'honorable député de Leeds dit qu'il ne laissera pas voter cet item avant d'avoir obtenu des renseignements qu'on ne peut donner. Il a posé une foule de questions absurdes, il a demandé au ministre des Douanes de dire combien il allait payer ceci ou cela, cet homme-ci ou cet homme-là à l'avenir, parce qu'il avait fait des dépenses du même genre dans le passé. Après mûre réflexion, il s'apercevra qu'il n'avait pas raison de poser des questions comme celles-là. Il a demandé au ministre des Douanes de faire l'impossible, de dire au comité comment les diverses dépenses imprévues absorberont le montant de cet item. Depuis que l'honorable député nous a déclaré qu'il empêcherait le comité de procéder tant qu'on ne lui aurait pas fourni ce renseignement, nous en sommes arrivés à une impasse. Il a menacé de faire de l'obstruction parce que le ministre ne veut pas répondre à une question à laquelle il est impossible de répondre.

M. INGRAM. L'honorable ministre ayant dit que nous trouverions dans le rapport de l'auditeur général l'exposé des dépenses faites jusqu'au 30 juin dernier, mon titre de député me commandait de me mettre en frais de recherches. S'il y a quelque chose que nous ne comprenons pas, nous nous rendons à ce comité lorsqu'il y est question de ces items et nous prions le ministre de nous donner des explications. Or, voici un item de \$37,500 au sujet duquel on n'a jamais demandé d'explications détaillées, dit le ministre. Est-ce bien une raison pour qu'il refuse de répondre ?

Sir WILLIAM MULOCK. Comment pourrait-il donner les détails d'une dépense future comme celle-là ? Il a toujours été d'usage, quel que fût le parti au pouvoir, de grouper comme dépenses casuelles un certain nombre de dépenses impossibles à définir, et c'est le seul moyen praticable d'expédier la besogne. L'honorable député le sait bien, jamais, lorsqu'il s'est agi de voter les crédits du ministère des Douanes, aucun député n'a posé de questions comme il s'en est posé ce soir. Il ne résulte de cela aucun bien. Les membres de la droite peuvent rester ici tout aussi bien que ceux de la gauche. Il y a déjà eu plusieurs débats de ce genre ; j'y ai moi-même pris part lorsque j'étais dans l'opposition, et j'ai fini par

me convaincre qu'ils ne servent de rien. La gauche est censée critiquer, dans une mesure raisonnable, nos demandes de crédits, mais en même temps, elle est censée permettre que notre travail à ce sujet avance. Ce débat incohérent et frivole s'est prolongé jusqu'au matin et selon toute apparence, il va nous falloir rester ici indéfiniment parce que le député de Leeds-sud ne veut pas abandonner l'attitude qu'il a prise. C'est en vain que la gauche chercherait à dominer ici ; la majorité ne le permettrait pas, elle veut être aussi conciliante et raisonnable que possible, et c'est dans de pareilles dispositions d'esprit qu'elle siége dans cette enceinte ; mais il arrive un temps où la discussion doit cesser, parce qu'elle ne peut plus être utile. Or, nous nous trouvons dans ce cas à propos de l'item dont il s'agit ; il est inutile de discuter davantage parce qu'il est impossible de définir d'une façon plus détaillée que ne l'a fait l'auditeur général la dépense projetée de cet argent. Pourquoi persister à demander ce qu'il est impossible de donner ?

M. INGRAM : Si l'honorable ministre avait dit tout d'abord qu'il n'avait pas d'état détaillé, cela aurait coupé court à toute discussion parce qu'il eût été évident qu'il ne pouvait pas donner de détails ; mais il nous a portés à croire qu'il en était autrement, et c'est pour cela que nous avons persisté à demander des détails au sujet de l'item de \$37,500. Jusque-là nous avions bien marché, puisque nous avions déjà voté plus d'un million de dollars. Je pensai qu'il était temps de lever la séance. Le directeur général des Postes et le ministre des Douanes furent autrefois des membres actifs de l'opposition et je ne crois pas exagérer en disant que, lorsque, vu l'heure très avancée, ils demandaient que la séance fût levée et se trouvaient en face d'une opposition de la part de nos amis, ils se rabattaient sur un seul moyen, celui de dire avec entêtement : "Nous ne laisserons passer aucune ouverture de crédit." Ces messieurs devraient donc avoir aujourd'hui certains égards pour l'opposition. Si nous avons levé la séance à 10 heures ou à 11 heures nous aurions fait tout autant d'ouvrage.

M. SPROULE : Je représenterai au directeur général des Postes que les renseignements donnés ne sont pas ceux qu'on a coutume de nous donner ici. Il voudra bien se rappeler que lorsque sir Mackenzie Bowell était ministre des Douanes il se présentait ici avec un livre contenant tous les détails, et à chaque item, il lisait dans ce livre les explications qu'il avait à donner concernant le crédit demandé. Nous avons voté l'item relatif aux frais ordinaires de gestion. Que dit le rapport de l'auditeur général ? J'ai demandé au ministre des Douanes combien il lui fallait pour payer des appointements dans différentes provinces, et il n'a pu me donner à ce sujet aucun renseignement.